

# L'expertise judiciaire en plongée loisirs

## Un premier pas vers le retour d'expérience



**Les expertises judiciaires**

**Le suivi des accidents mortels**

**Les publications dans Subaqua**



# Analyse des causes d'accidents de plongée mortels

- Auparavant : principalement des fautes humaines
- Aujourd'hui : de plus en plus de dysfonctionnements des matériels
- Cas particulier des recycleurs !



# Responsabilité du président de « club »

- Défaut d'opposition
- Non-respect du règlement intérieur
- Manque de suivi des stagiaires pédagogiques
- Matériel peu adapté au niveau des plongeurs



# Responsabilité du moniteur de plongée

- Choix des sites de plongée
- Non-respect des textes réglementaires
- Incapacité à s'adapter et à effectuer des transferts
- Incapacité à détecter la nature des accidents



# Responsabilité du moniteur de plongée

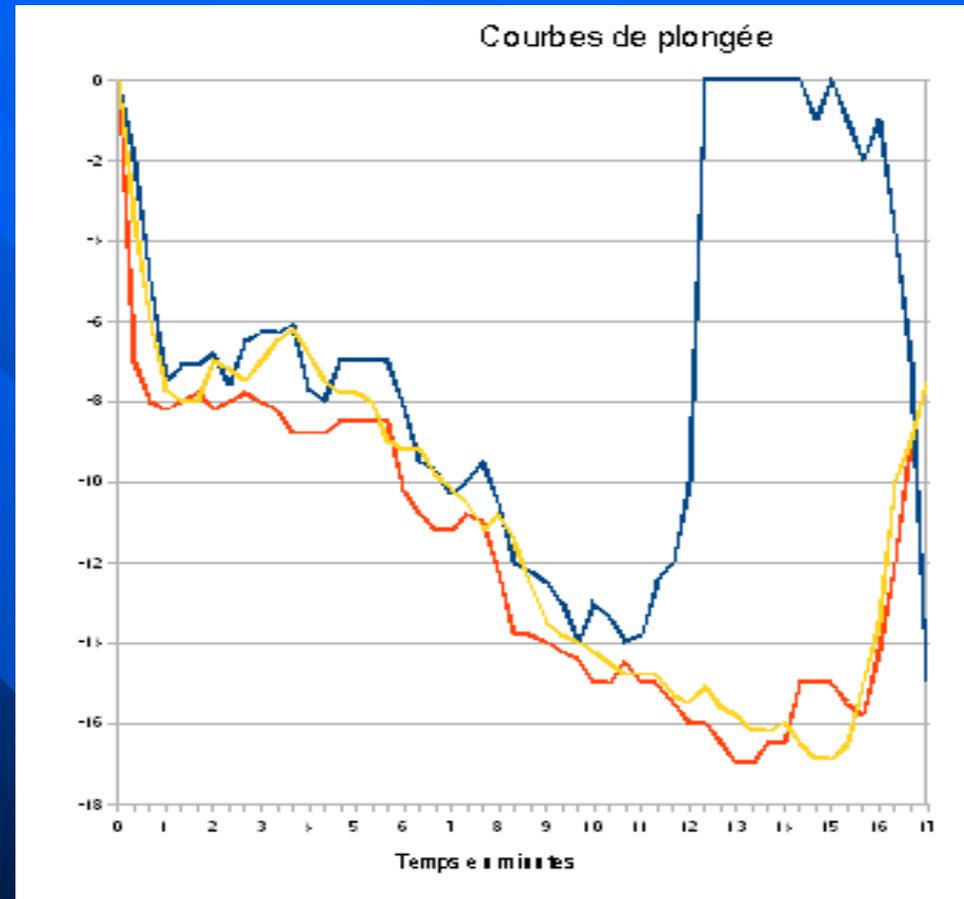


Conditions de plongée difficiles

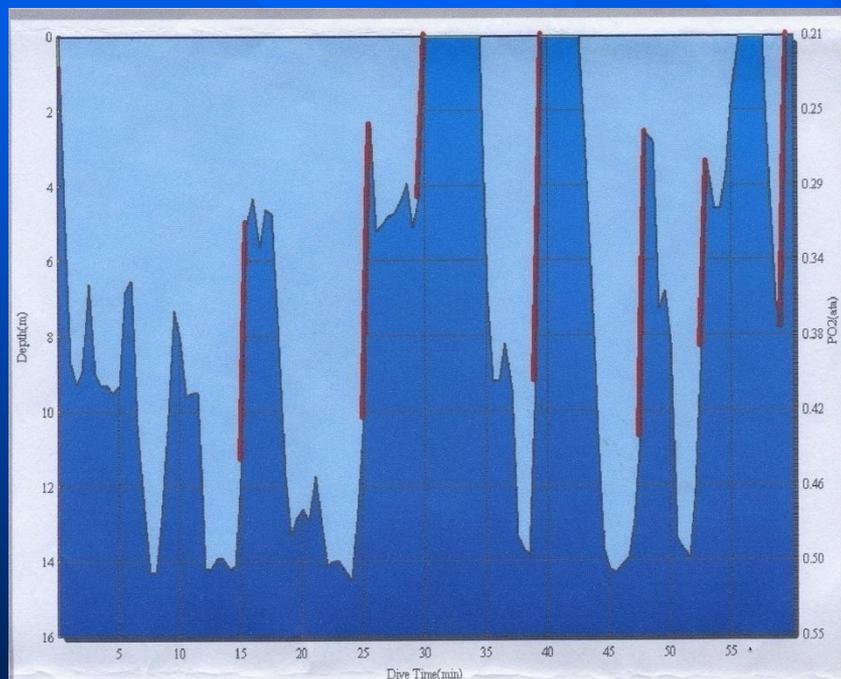


# Responsabilité du moniteur de plongée

Une organisation générale déficiente



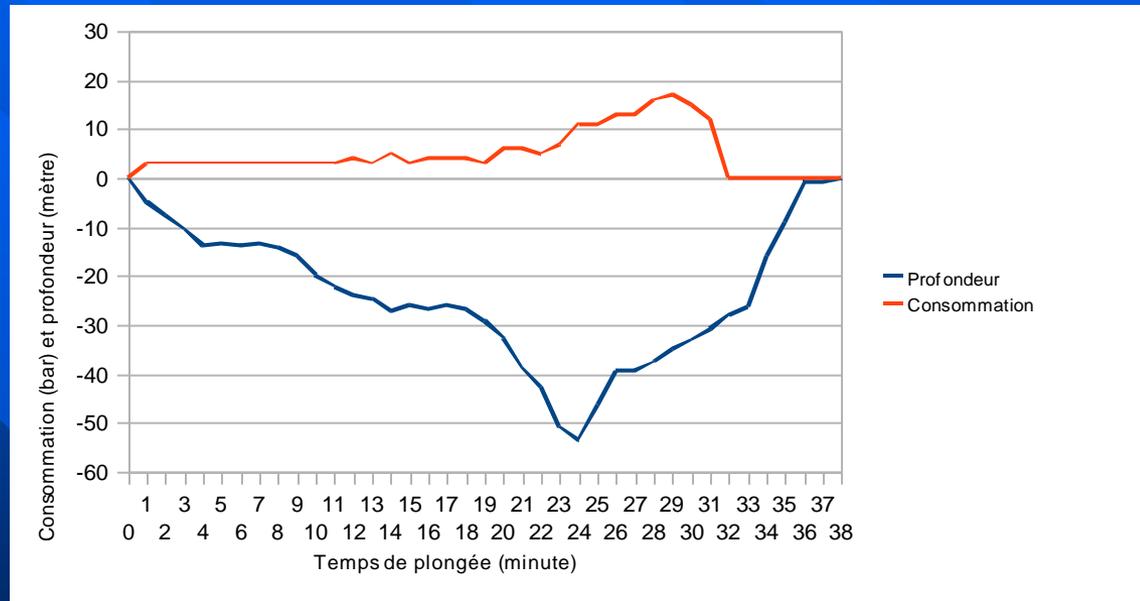
# Responsabilité du moniteur de plongée



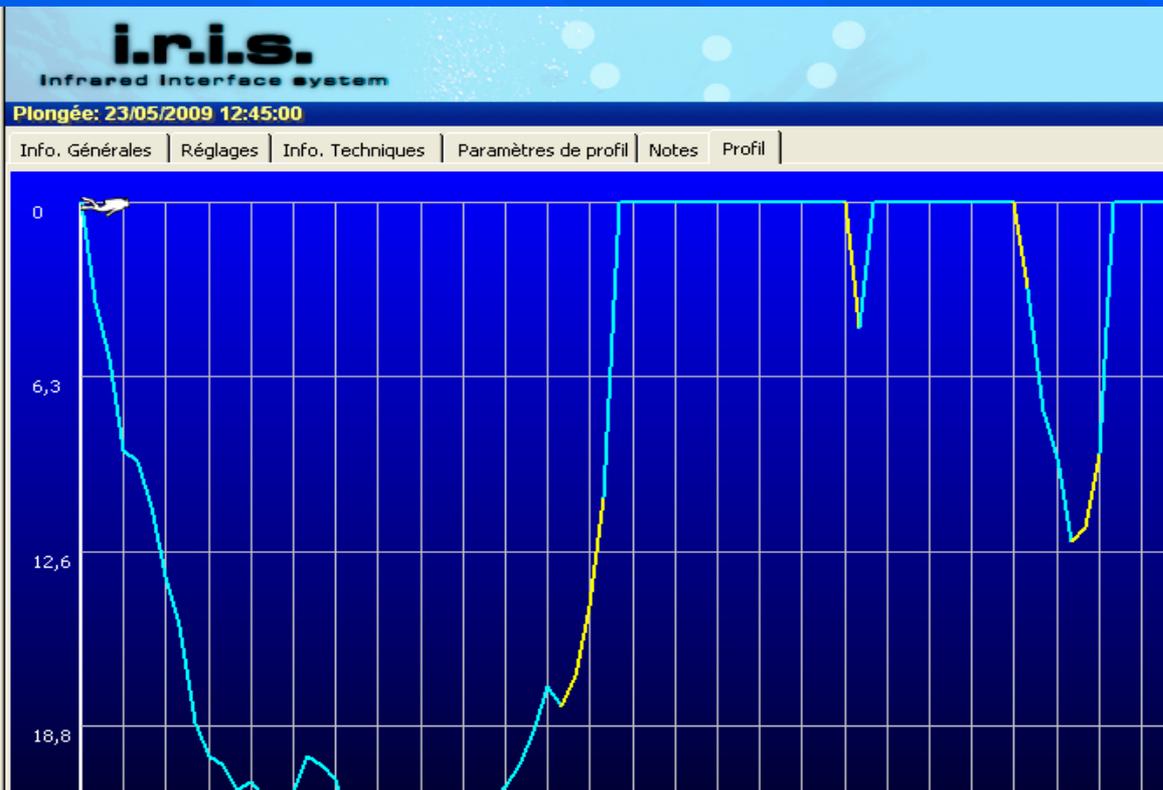
Optimisation des déplacements de fin de semaine

# Responsabilité du moniteur de plongée

Les fautes d'inattention



# Responsabilité du moniteur de plongée



Le  
manque de  
sang-froid

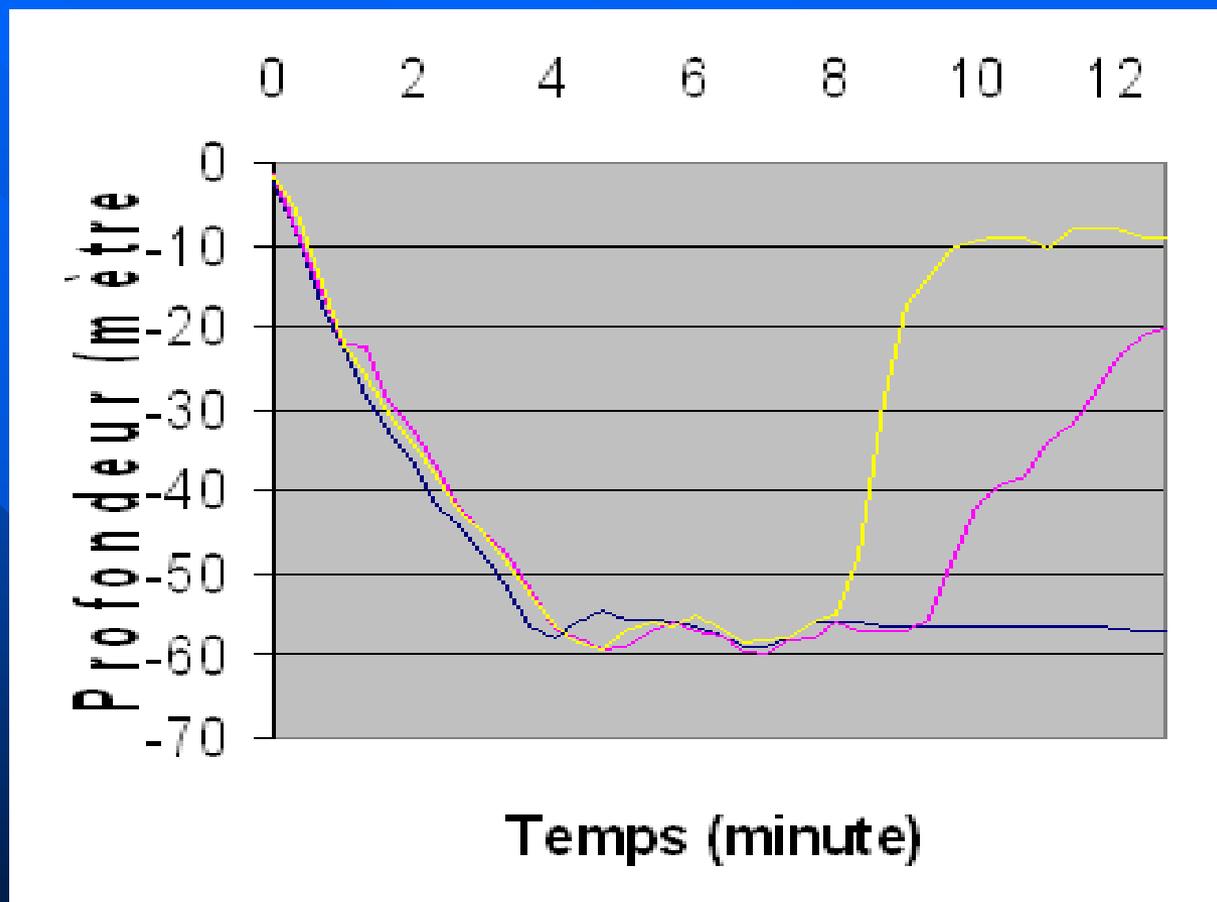
# Responsabilité du plongeur

- Le plongeur isolé
- Les plongées trop profondes



# Responsabilité du plongeur

La panique



# Le dysfonctionnement des matériels

Le "bricolage" et le défaut d'entretien





# Le dysfonctionnement des matériels

La négligence de certains magasins spécialisés



# Le dysfonctionnement des matériels



La négligence  
de certains  
magasins spécialisés



# Cas particulier des recycleurs

- Non-respect ou oubli de la check-list
- Réaction inappropriée face à un incident
- Erreur dans la composition du mélange gazeux



# Les recycleurs



Conséquences possibles



# A retenir

- Il existe toujours un moniteur de fait
- La plongée entre amis ne permet pas de s'affranchir des règles de sécurité connues
- Une victime d'accident peut être attaquée en justice par son sauveteur
- Le droit français s'applique y compris pour des accidents survenus à l'étranger



# Conclusion

Attention, le matériel ne fait pas tout !

Quand survient la panique, l'expérience montre que c'est la capacité physique à remonter de manière autonome qui fait la différence, quelles que soient la qualité et la sophistication du matériel utilisé.

